



Les sœurs du monastère de Pühtitsa s'adressent au parlement estonien au sujet de propositions d'amendements à la loi sur les Églises et les paroisses



Service de communication du DREE, 11.02.2025. Le site du monastère féminin de Pühtitsa publie le texte d'une lettre ouverte de sa supérieure, l'higoumène Philaréta (Kalatcheva) et des sœurs de la communauté, adressée au Parlement de la République d'Estonie au sujet de projets visant à forcer le monastère à changer de juridiction ou à fermer, au moyen d'amendements à la loi sur les Églises et les paroisses. Le texte de la lettre est repris ci-dessous :

Messieurs les Ministres, Monsieur le Président du Parlement, Messieurs les Députés,

Nous nous adressons à vous après lecture du projet de loi sur des amendements à la loi sur les Églises et les paroisses de la République d'Estonie.

L'objectif de ce projet de loi nous apparaît clairement : il s'agit de forcer l'Église orthodoxe estonienne

du Patriarcat de Moscou à changer de juridiction et à passer sous la protection de Constantinople. Nos multiples explications comme quoi le monastère ne peut se liquider de son propre mouvement ni renoncer à sa juridiction n'ont pas été entendues.

L'étude de l'aspect juridique du document est confiée à des juristes. Quant à nous, simples moniales, nous n'avons jamais cherché à tromper les autorités et vous répétons une fois de plus que nous sommes honnêtes dans notre position, sincères devant Dieu et devant les hommes.

Dans les années 1990, le monastère a renoncé totalement à ses biens, il les a donnés sans contrepartie à l'État pour pouvoir conserver ses liens avec l'Église mère. Nous continuons à respecter les termes de l'accord conclu à l'époque.

Vous comprenez sans aucun doute qu'en approuvant les amendements à la loi, vous placez le monastère hors la loi, ne lui laissant que l'alternative suivante : changer de juridiction ou fermer ; vous comprenez parfaitement que par ces actes, vous imposez de fait la fermeture du monastère. Voulez-vous vraiment entrer dans l'histoire comme les parlementaires ayant mis fin par la force à l'existence d'un célèbre monastère orthodoxes de femmes, existant en Estonie depuis plus de cent ans ?

La position de l'État, qui veut faire porter la responsabilité de la situation actuelle aux moniales, les rendant responsables de décisions prises par les hommes politiques, ne peut pas ne pas étonner. Nous avons quitté le monde, nous sommes éloignées des problèmes politiques, nous vivons en dehors de la politique, servant Dieu par la prière et le travail, et l'on nous impose de faire de la politique, on nous accuse de refuser le dialogue.

Nous souhaitons rappeler l'histoire de Job, ce personnage de l'Ancien Testament, un juste devant Dieu. Le Seigneur l'aimait, mais l'ennemi du genre humain le jalousait et affirma que Job n'était juste que parce que Dieu l'aimait et lui avait tout donné. S'il perdait tout, il blasphémerait contre Dieu. Le Seigneur donna alors au diable le pouvoir de faire à Job tout ce qu'il voulait, à une seule condition : ne pas toucher à son âme. Son âme n'appartenait qu'à Dieu. Pensez-y....

Les initiateurs de ce projet de loi veulent nous forcer à commettre un crime canonique, soi-disant pour éviter des problèmes au monastère. Nous répondrons par ces mots du sage Socrate de l'Antiquité : « Platon m'est cher, mais la vérité m'est encore plus chère ».

A toute l'injustice qui se commet contre notre saint et aimé monastère, nous, ses moniales, répondons humblement : Dieu est votre juge !

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération,

Higoumène Philaréta et les sœurs de la communauté

Source: <https://mospat.ru/fr/news/92874/>